

INVITATION PRESSE

le 15 mai 2023

Signature d'une convention de partenariat entre les CPAM de l'Artois, de la Côte d'Opale, du Hainaut, de Lille Douai et de Filieris

Mercredi 17 mai 2023 à 14h

Filieris – Direction Régionale du Nord

13 rue du 14 juillet, 62333 Lens

Dans un souci commun de lutte contre les exclusions, pour agir contre la précarité, garantir les droits auprès de l'Assurance Maladie, l'accès aux soins et agir de façon cohérente et concertée afin de fluidifier le parcours de soins des assurés fragiles, le partenariat mis en place vise à établir une relation privilégiée entre Filieris et les 4 CPAM, qui sont des partenaires incontournables notamment des services de l'ambulatoire dont la santé publique.

La prévention fait partie intégrante de l'activité des professionnels de santé Filieris ; cela afin de proposer au patient un parcours personnalisé d'information, de repérage, de dépistage, d'accompagnement et de prise en charge interdisciplinaire.

Au sein de la Direction Régionale du Nord, la prévention et la promotion de la santé se décline en 8 thématiques prioritaires principalement orientées vers un public fragilisé. Ces partenariats se sont adaptés selon les territoires de l'ex-bassin minier, leurs spécificités et leurs projets.

Ce nouvel engagement auprès des CPAM permet d'une part de rendre lisible les actions menées, de les valoriser mais aussi de pouvoir mieux les déployer sur l'ensemble des secteurs tout en développant de nouveaux axes.

La signature de la présente convention fera l'objet de deux formations concernant :

- Les offres favorisant l'accès aux droits et aux soins (complémentaire santé solidaire, examens de prévention en santé, 100% santé) avec un focus Mission Accompagnement Santé (MAS).
- L'espace partenaires (espace privilégié, dédié aux partenaires dont Filieris permettant de faciliter les échanges avec la CPAM et de réduire les délais de réponses).

D'autres pistes d'actions sont envisagées : création d'un outil de communication commun avec les axes conjoints, la conception d'un parcours sur les facteurs favorables à la santé et orientation vers les centres d'examen de santé sous forme d'ateliers, co-organisation d'une journée de dépistages (audio-optique-bucco-dentaire- diabète (Sophia) avec un relais d'information-sensibilisation à l'examen de prévention en santé vers un spécialiste.

A travers cette convention, les partenaires s'engagent à :

- Proposer des sessions d'information auprès des collaborateurs de Filieris présentant les services de l'Assurance Maladie sur les dispositifs d'accès aux droits, les dispositifs d'accès aux soins et dispositifs de prévention ;
- Mettre à disposition les supports de communication dédiés permettant de délivrer une information adaptée ainsi que les outils de contacts dématérialisés pour sollicitations et signalements de renoncements aux soins, conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- Accorder une attention particulière aux situations de renoncement aux soins et traiter en urgence les dossiers qui le nécessitent. L'urgence se caractérise par une situation, qui prise en charge selon les circuits et délais de traitements classiques, serait fortement susceptible d'aggraver la vulnérabilité de l'assuré. Dès signalement par Filieris d'une situation urgente d'accès aux droits et aux soins, les CPAM s'engagent à contacter l'assuré concerné dans les meilleurs délais. Les agents des CPAM détecteront les situations à orienter vers le service social de l'Assurance Maladie et informeront Filieris du transfert du dossier ;
- Répondre aux interrogations techniques de Filieris dans les meilleurs délais ;
- Organiser, si besoin et en fonction des possibilités des CPAM, des rendez-vous individuels au sein de Filieris pour recevoir les assurés ayant des problèmes de mobilité et un besoin d'accompagnement attentionné ou d'un accompagnement Mission Accompagnement Santé (MAS) ;
- Organiser des sessions d'examens de prévention en santé pour les personnes précaires volontaires accueillies au sein de Filieris ;
- Permettre aux assurés suivis par Filieris de bénéficier de l'offre « inclusion numérique » en fonction de leurs niveaux : débutant ou intermédiaire ;
- Favoriser l'accès à l'offre de la prévention, en conformité avec le cahier des charges des CPAM et de celui de l'animation territoriale rénovée pour la thématique des dépistages organisés des 3 cancers.

Les partenaires se réuniront chaque année pour dresser le bilan de cette convention et définir les objectifs futurs.

Institutions signataires représentées par

Madame Blandine GOHIER BURGER, Directrice de la CPAM de l'ARTOIS
Monsieur Nicolas BLANCHART, Directeur régional par intérim de Filieris Nord

CONTACT PRESSE :

Marine Pulido y Bozosa, chargée de communication
marine.pulidoybozosa@assurance.maladie.fr / 03 21 22 96 45 – 07 64 56 68 36

Mélanie Neto, chargée de communication
melanie.neto@filieris.fr / 03 21 08 72 08 – 06 83 40 66 01